

Note explicative du Règlement Intérieur

Association « MON HEURE, VERS LE BONHEUR ! »

Objet : Présenter aux financeurs et partenaires institutionnels la gouvernance, la sécurité et les procédures de l'association.

1. Présentation générale de l'association

- **Statut juridique :** Association loi 1901.
- **Siège social :** 178, Chemin de la Thillaye, 14100 Lisieux.
- **Affiliations :** Fédération Française d'Équitation (FFE) et Groupement Hippique National (GHN).
- **Mission :** Accompagner des mineurs et publics vulnérables à travers des activités équestres et des projets éducatifs favorisant le bien-être et la socialisation.

Principes clés :

1. Protection des mineurs et publics vulnérables.
 2. Séparation stricte des rôles entre gouvernance et intervenants professionnels.
 3. Gouvernance transparente et traçable, conforme aux bonnes pratiques associatives.
-

2. Gouvernance et instances décisionnelles

2.1 Conseil d'Administration (CA)

- **Composition :** 2 à 12 membres bénévoles.
- **Mandat :** 5 ans, renouvelable.
- **Fonctions principales :**
 - Définition des orientations stratégiques.
 - Supervision du Bureau et validation des projets majeurs.
 - Gestion des conflits d'intérêts.
- **Réunions :** Minimum 4/an, quorum 50%, PV archivés 10 ans.

2.2 Bureau

- **Rôle :** Exécution des décisions du CA.
- **Membres :** Président, Trésorier, Secrétaire (2 à 6 membres).
- **Mandat :** 5 ans, renouvelable.

- **Responsabilités** : Gestion administrative, finances, communication, suivi opérationnel.

2.3 Assemblée Générale

- **Composition** : Tous les membres (fondateurs, CA, Bureau, membres actifs, adhérents et bienfaiteurs).
- **Vote** : Membres votants (fondateurs, CA, Bureau), adhérents et bienfaiteurs non-votants.
- **Fréquence** : 1 fois/an (ordinaire), AG extraordinaire selon besoins (modifications statutaires, levée fonds >100k€).

3. Conflits d'intérêts et transparence

- **Déclaration obligatoire** avant tout vote ou décision impliquant un intérêt personnel.
- **Gestion graduée** : Abstention → Récusal → Délégation → Révision/annulation si conflit caché.
- **Sanctions** : Avertissement écrit, exclusion temporaire ou destitution.
- **Audit annuel** : Vérification des déclarations et des votes sensibles, synthèse anonyme accessible aux membres actifs.

4. Sécurité et protection des bénéficiaires

- **Vérifications des intervenants** : Certificat d'honorabilité si applicable, diplômes, expérience avec publics vulnérables.
- **Protocoles d'urgence** : Fiches incidents, notification immédiate aux parents/tuteurs, rapport CA.
- **Normes RGPD** : Confidentialité absolue des dossiers bénéficiaires et membres.
- **Ratio et équipement sécurité** : Encadrement adapté, casque et protections obligatoires, formation secourisme.

5. Partenariats et structures équestres

- **Sélection des partenaires** : Expertise équine, assurance RC, conformité sécurité mineurs, infrastructures adéquates.
- **Charte éthique** : Bien-être animal, sécurité, repos des chevaux, limitation heures travail, respect législation.
- **Contrats** : Missions, tarifs, durée 1-3 ans, clause résiliation sécuritaire, confidentialité RGPD.

- **Fin de partenariat** : Préavis 30 jours, gestion sécurisée des bénéficiaires et restitution dossiers.

6. Gestion financière et ressources

- **Cotisations** : Minimum 20€/an, révisables par le CA.
- **Ressources complémentaires** : Mécènes, subventions publiques, crowdfunding via plateforme sécurisée.
- **Comptabilité** : Clôture 31 août, rapport annuel présenté à l'AG, audits externes si montant >100k€.
- **Transparence** : Suivi trimestriel CA, comptes consultables par membres actifs, rapport simplifié aux parents et financeurs.

7. Points différenciants pour les financeurs

1. **Protection juridique et éthique** : Gouvernance structurée, RI conforme loi 1901, procédures conflits d'intérêts solides.
2. **Sécurité renforcée** : Protocoles stricts pour mineurs et chevaux, audits réguliers, formation des encadrants.
3. **Transparence financière et opérationnelle** : Comptes audités, budgets prévisionnels votés en AG, suivi trimestriel.
4. **Traçabilité et responsabilité** : PV archivés, rapports aux financeurs, engagement contractuel des partenaires.
5. **Impact social mesurable** : Suivi régulier des bénéficiaires, feedback, évaluation annuelle.

Conclusion

Le Règlement Intérieur de « **Mon Heure, vers le BONHEUR !** » met en œuvre un **cadre rigoureux et sécurisé**, respectant la législation, les bonnes pratiques associatives, et offrant aux financeurs **garantie de transparence, de sécurité et de suivi des fonds**.